

ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'INDRE-ET-LOIRE

FONDS DE L'HOPITAL DE TOURS

Histoire de l'hôpital de Tours

HOPITAL GENERAL DE LA CHARITE

Au XVII^e siècle à Tours, comme dans les autres villes du royaume, un fléau « presque aussi redoutable que la peste » s'aggrave : la mendicité. Les vagabonds et les mendiants affluent vers la ville, attirés par l'espérance d'y être employés notamment dans l'industrie de la soie. La première mesure prise par le pouvoir royal pour y remédier est celle du 20 mars 1641, lorsque Louis XIII octroie à la municipalité la somme de 4000 livres par an pour une aumônerie, mais les échevins encaissent cette somme chaque année sans mettre le projet à exécution¹. La situation ne s'améliore guère durant les quinze années suivantes.

Le 23 juin 1656, par un arrêt du conseil, le roi fonde l'Hôpital général de La Charité. Cet arrêt admet le principe du renfermement des pauvres mendiants de la ville de Tours et des faubourgs de Marmoutier, Le Plessis et La Riche. Les indigents sont enfermés et astreints à un travail obligatoire ainsi qu'à un mode de vie disciplinaire². En 1658, Louis XIV confirme la création de cet établissement par lettres patentes, permettant ainsi l'organisation administrative de l'hôpital³. Ces lettres patentes sont confirmées par Louis XV en 1716, 1718, 1719 et 1720.

Primitivement, trois bâtiments d'une longueur de 80 mètres sont construits sur l'emplacement de l'actuel hôpital Bretonneau, le premier pour les services administratifs, le second pour les femmes et le troisième pour les hommes. Les donations de biens immobiliers comme les donations d'argent sont importantes, surtout au XVII^e siècle. Outre les donations, l'hôpital se rend acquéreur de certains biens-fonds : des maisons de ville à Tours ou dans les environs ; des maisons de campagne et enfin des terres et des vignes. Les rentes forment également une partie importante des revenus de l'hôpital.

Peu à peu, les mentalités évoluent, l'hôpital ne devant plus être une prison, mais un asile accueillant les incurables, les aliénés, les épileptiques et les orphelins. L'hôpital est dirigé au départ par un bureau de 16 administrateurs, réunissant le grand vicaire de l'archevêque qui préside en l'absence de ce dernier, un chanoine de la cathédrale Saint-Gatien, un officier du présidial ou un trésorier général du Bureau des Finances, un échevin, un avocat, trois notables bourgeois, deux marchands, deux maîtres ouvriers, un maître passementier, un maître teinturier et un religieux de l'abbaye de Marmoutier. Ce bureau est le seul organe de direction de l'hôpital, sa tâche en conséquence est immense et ses attributions variées. Il est assisté d'un secrétaire et délègue ses pouvoirs à certaines personnes, comme les économes. Ces derniers dirigent des officiers et des officières nommés frères et sœurs qui doivent assurer la surveillance des pauvres enfermés et diriger les divers services de l'hôpital.

1. VIEILLARD (F.), *L'hôpital Bretonneau de ses origines à la création de l'école de médecine de Tours*, Paris, thèse pour le doctorat en médecine, 1950, p. 6.

2. Fonds GRANDIN, A.D.I.L., 9 J 1, se référer à la copie du règlement pour les pauvres de l'hôpital de la ville de Tours.

3. PATUREAU (N.), *L'Hôpital général de la Charité de Tours. 1656-1802*, Tours, s.d., p. 73.

En 1766, le collège royal de chirurgie de Tours est fondé par lettres patentes. L'Hôpital général met en place un enseignement pratique et, par décision du 29 juin 1768, l'administration autorise l'utilisation des cadavres nécessaires aux démonstrations chirurgicales⁴. L'hôpital, à la veille de la Révolution, ne présente guère de différence avec l'établissement créé en 1656 par le pouvoir royal. Il accueille, en 1789, les hospitalisés, les pauvres et les mendiants placés par la municipalité, des hommes et des femmes, ainsi que des fous, des incurables et des enfants.

A cette même époque, les sœurs de la Charité sont chargées de l'organisation administrative, en remplacement des officiers et des officières. La Révolution bouleverse le fonctionnement de l'hôpital et des difficultés administratives, religieuses et financières se font sentir. L'établissement devient successivement hôpital militaire durant la guerre de Vendée, puis maison de détention. Par la loi du 19 mars 1793, il est décidé la vente de tous les biens charitables au profit de l'État, cependant, la loi du 2 frimaire an IV (23 novembre 1795) réintègre les hôpitaux dans leurs biens non vendus et la loi du 16 vendémiaire an V (6 décembre 1796) tente le redressement financier des établissements hospitaliers grâce au remplacement des biens aliénés par des biens nationaux ayant appartenu soit à des émigrés, soit à l'Église.

Le 14 fructidor an X (1^{er} septembre 1802), l'Hôpital général de La Charité, l'Hôpital de La Madeleine et l'Hôtel-Dieu fusionnent en un organisme unique⁵. A compter de cette date, l'hôpital est réorganisé.

HOTEL-DIEU

Il n'existe, à ce jour, aucun document écrit qui indique de manière exacte la date de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Tours. Cependant, selon une tradition de l'Église de Tours, la création de cet hospice remonte au VI^e siècle, à l'époque même où le chapitre de la Cathédrale, qui en aurait été le fondateur, apparaît⁶. L'absence de documents originaux ne permet pas de retracer les débuts de l'histoire de l'Hôtel-Dieu. Cependant, comme le mentionne Eugène Giraudet dans son ouvrage, « nous pouvons seulement supposer que cette période ne dut pas être paisible, par le fait des incursions dévastatrices des Normands et des Sarrazins »⁷.

La présence de l'Hôtel-Dieu est attestée à partir du XI^e siècle lorsque sa chapelle est mentionnée ; les pièces antérieures ont brûlé aux IX^e et X^e siècles, lors des grands incendies de la ville. Tout au long de l'histoire de l'Hôtel-Dieu, le chapitre doit faire face aux prétentions de l'évêque qui lui conteste la fondation de l'établissement. L'Hôtel-Dieu accueille toutes les infortunes : vieillards, impotents, femmes enceintes et malades, à l'exception des enfants abandonnés. A partir du XII^e siècle, et ce jusqu'au milieu du XVI^e siècle, les malades sont soignés par les frères hospitaliers dits « de la Charité »⁸.

A la fin du XV^e siècle, l'Hôtel-Dieu se trouve dans une situation désastreuse : désordres dans l'administration, diminution des revenus primitifs, perte de biens-fonds, détournement de ces mêmes biens-fonds au profit d'intérêts privés et luttes perpétuelles

4. PATUREAU (N.), *L'Hôpital général... op. cit.*, p. 210.

5. Il semble qu'avant cette réunion, une commission centrale et unique des trois hospices civils ait été organisée le 6 fructidor an V en application de la loi du 16 vendémiaire an V.

6. CAISSO (R.), *L'hôpital des enfants exposés de Tours dit l'hôpital de la Madeleine*, s.l., 1980, p. 6. Au sujet du début de l'existence du chapitre de la Cathédrale, voir également les travaux menés par le Laboratoire d'Archéologie urbaine de Tours.

7. GIRAUDET (E.), *Histoire de l'assistance publique à Tours, première partie : établissements hospitaliers*, Tours, impr. Ladevèze, s.d., p. 3.

8. DAZY (P.), *Les établissements d'assistance à Tours des origines à 1520*, Tours, mémoire DEA, 1998, p. 19.

de revendications de pouvoir entre les archevêques et les chanoines⁹. Pour y remédier, Louis XII publie en 1499 l'ordonnance de Blois dans laquelle un article enjoint de faire passer l'administration des hôpitaux des mains du clergé aux mains des laïques. Cette première tentative reste sans résultat à Tours.

Il faut attendre l'année 1533 et la tenue des Grands Jours dans la ville de Tours en octobre et novembre pour que l'on tente de mettre à exécution la mesure ordonnée par Louis XII¹⁰. A compter de cette date, les hôpitaux sont désormais gérés par trois notables bourgeois commis par l'archevêque. Mais le 15 janvier 1546, François 1^{er} leur reproche de manquer à leur devoir de surveillance, si bien que l'administration hospitalière devient entièrement laïque, et du personnel payé par gages remplace les frères de la Charité.

Les administrateurs peuvent disposer, après une saisie des revenus par le roi pour contraindre le clergé à l'obéissance, de tous les biens et revenus appartenant à l'Hôtel-Dieu et autres hôpitaux dorénavant désignés sous le nom d'aumônes patrimoniales : « ce sont les aulmosnes, hospitalux et lieux pitoiables de l'hostel-dieu, Saint-Gatien, Saint-Martin, Saint-Jullian, Sainct-Esprit, Saint-Jehan-des-Ponts, Saint-Sauveur, Sainct-Cosme, Sainct-Pierre-des-Corps et de La Magdalenne »¹¹.

En 1616, les serviteurs à gages sont remplacés par des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin. La création en 1656 du nouvel hôpital dit de La Charité, destiné aux infirmes, aux mendiants et aux vieillards, a pour effet de diminuer les charges de l'Hôtel-Dieu et en facilite la gestion à ses administrateurs ; mais les guerres désastreuses de Louis XIV abrègent cette période de prospérité¹². En 1698, un certain nombre d'aumônes et maladreries de Touraine sont réunies à l'Hôtel-Dieu de Tours.

En 1730, l'établissement est réorganisé ; il est désormais dirigé par un bureau d'administration composé d'un chanoine de l'Église de Tours, d'un curé de la ville, d'un officier de l'hôtel de ville, maire ou échevin, d'un avocat et de quatre notables bourgeois et habitants. Un trésorier ou receveur est choisi entre les administrateurs par le bureau pour faire la recette des revenus de l'hôpital et les employer à l'acquit des charges, à la subsistance des pauvres et autres dépenses utiles. Le 18 juin 1753, Louis XV ordonne la disjonction de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital de La Madeleine.

Les biens de l'Hôtel-Dieu sont aussi vendus au profit de l'État et remplacés par la loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796). Le 14 fructidor an X (1^{er} septembre 1802), l'Hôpital général de La Charité, l'Hôpital de La Madeleine et l'Hôtel-Dieu, nommé désormais l'hospice d'humanité, fusionnent en un organisme unique. La translation des malades s'effectue le 6 frimaire an XII (28 novembre 1803) et les anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu reçoivent diverses destinations¹³.

HOPITAL DE LA MADELEINE

Le 18 août 1498, Étienne Lopin, chanoine et chantre de l'Église de Tours fait un legs de 1000 écus. L'Hôpital de La Madeleine est fondé en 1499 par ses exécuteurs testamentaires sur un terrain acheté par eux à l'extrémité du faubourg de Saint-Pierre-des-

9. GIRAUDET (E.), *Histoire de l'assistance publique à Tours... op. cit.*, p. 13.

10. *Ibid.*, p. 47.

11. PATUREAU (N.), *L'Hôpital général... op.cit.*, p. 48.

12. GIRAUDET (E.), *Histoire de l'assistance publique à Tours... op. cit.*, p. 21.

13 Se référer au registre des délibérations coté H dépôt 4 (L 17) (29 mars 1816).

Corps¹⁴. Il semble que l'Hôpital de La Madeleine soit rattaché à l'Hôtel-Dieu en 1533 ; il est alors dirigé par celui-ci jusqu'à leur séparation en 1753.

Au XVI^e siècle, l'hôpital dispose comme revenus des rentes foncières et des rentes constituées qui ont pour origine soit un don de la rente elle-même, soit un don ou un legs en argent que les administrateurs convertissent en une rente constituée, soit un achat de la rente avec les bénéfices de l'aumône. A la fin du XVI^e siècle, il accueille les enfants abandonnés dans la ville ou dans ses faubourgs. En 1741, les filles de la Charité prennent par contrat la direction de La Madeleine.

A compter du 3 juin 1753, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital de La Madeleine sont séparés ; ce dernier devient alors indépendant avec un bureau d'administration et un receveur. Les filles de la Charité dirigent La Madeleine jusqu'en 1793, année au cours de laquelle l'administration passe aux mains des municipalités et d'un personnel laïc. L'autorité royale assure les finances de cet hôpital jusqu'en 1789.

L'hospice des enfants trouvés, devenu hospice des enfants de la patrie en 1793, est réuni à l'Hospice général de La Charité en même temps que l'Hôtel-Dieu par arrêté des consuls du 14 fructidor an X (1^{er} septembre 1802) : il n'est complètement évacué qu'en 1802. Après avoir fait l'objet de plusieurs locations, l'immeuble est vendu à la mairie de Tours en vertu d'une ordonnance du 3 mars 1825 et abandonné par la ville à la société anonyme constituée sous le nom de Compagnie des Quatre Canaux. Lorsque celle-ci construit le canal de jonction du Cher à La Loire, le bâtiment est entièrement démoli pour édifier la gare du canal sur l'emplacement actuel de l'autoroute A 10¹⁵.

DE L'HOSPICE GENERAL DE TOURS AU CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS

L'arrêté des consuls du 14 fructidor an X (1^{er} septembre 1802) consacrant l'union des hôpitaux a des résultats déplorables ; les anciens bâtiments deviennent trop petits et il faut recourir à des expédients. Ainsi, l'autorité épiscopale demande la permission d'établir des salles dans la chapelle et celle-ci est divisée en trois étages superposés. Cet état des choses cesse par l'isolement des grandes catégories de malades et par l'assainissement du ruau Sainte-Anne. Le culte est rétabli à l'hôpital le 20 août 1802 et un certain nombre de cours sont créés comme le cours d'accouchement et le cours de pharmacie.

En 1809, la commission administrative est réorganisée¹⁶ : neuf membres présidés par le maire doivent la composer, ceux-ci étant nommés par le ministre de l'Intérieur. Auprès de cette direction, un secrétaire a la garde des archives et tient le registre des délibérations. Un médecin, un chirurgien et un pharmacien composent le service de santé tandis qu'un receveur s'occupe de la perception des revenus et du paiement des dépenses. Enfin, un préposé contrôle les recettes et les paiements et un architecte surveille l'entretien des bâtiments hospitaliers et des propriétés de ville et de campagne¹⁷.

A partir du 2 février 1814, le ministre de la Guerre ordonne d'évacuer sur Tours les militaires blessés et les malades de la Grande Armée : l'hôpital est alors transformé en hôpital militaire. Les habitants de Tours sont sollicités pour accueillir les orphelins et

14. DAZY (P.), *Les établissements d'assistance à Tours... op. cit.*, p. 24.

15. CAISSO (R.), *L'hôpital des enfants exposés de Tours... op. cit.*, p. 10.

16. A noter : le père d'Honoré de BALZAC, Bernard-François, a été administrateur de l'hospice de 1803 à 1814.

17. VIEILLARD (F.), *L'hôpital Bretonneau de ses origines à la création de l'école de médecine de Tours*, Paris, thèse pour le doctorat en médecine, 1950, p. 29.

donner des vivres ; les incurables sont renvoyés dans leur commune et les malades civils sont transférés à l'hospice Saint-Clément. Cette situation est aggravée par l'apparition d'une épidémie de typhus qui touche le personnel hospitalier. Le dépôt général des blessés est ensuite transféré de Tours à Saumur en avril 1814.

Le XIX^e siècle marque l'essor de l'hôpital. L'arrivée en 1815 de Pierre-Fidèle Bretonneau et de ses disciples Alfred Velpeau et Armand Trousseau fait progresser l'hôpital. Vers 1817, la maternité est édifiée. Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, de nouvelles constructions apparaissent tels que les asiles « dits de fous », un puits artésien est percé, une buanderie est organisée (auparavant, il fallait transporter le linge jusqu'au Cher pour le laver) et des travaux d'hygiène sont réalisés. De nouveaux bâtiments destinés à recevoir les enfants abandonnés sont construits à partir de 1840. L'école de médecine est créée au sein de l'hospice général le 22 juin 1841 par ordonnance du roi. La loi du 7 août 1851 consacre l'autonomie des hôpitaux et les dote de la personnalité morale.

En 1854, l'hôpital de Tours établit un règlement dans lequel est défini son fonctionnement général. L'établissement à cette époque se divise en trois grandes structures : l'hôpital, l'hospice et l'asile des aliénés. Le premier reçoit les malades militaires ou marins, les malades civils hommes, femmes et enfants, les blessés accidentels, les galeux et les teigneux, les femmes et les filles enceintes et les vénériennes. Le second reçoit les vieillards et les incurables, les enfants assistés, les enfants et familles indigents, les vieillards des deux sexes tant valides qu'incurables et des épileptiques à titre de pensionnaire. Enfin, le quartier des aliénés reçoit les aliénés pensionnaires.

Les « vénériennes » sont reçues dans un pavillon qui semble avoir été construit entre 1826 et 1828. Celui-ci par la suite prend le nom de « Maison Neuve »¹⁸. Ce sera en fait un hôpital prison pour les prostituées. Ce pavillon semble fonctionner encore en 1948. En 1898 décède Léon Boyer ; il fait de l'hôpital son légataire universel à charge de réserver des lits pour les indigents de quelques communes du canton de Langeais et de faire construire dans les deux ans suivant son décès une crèche pour les nouveaux-nés. En 1909, la commission administrative obtint la dévolution des propriétés de Saint-François à La Riche et de l'Ermitage à Saint-Symphorien, anciens biens ecclésiastiques.

L'entre-deux-guerres voit la création de plusieurs services grâce à des dons.

Tout d'abord, la vicomtesse de La Panouse fait don à l'Hospice d'une somme de 500.000 francs « pour aider à la fondation par l'Hospice général de Tours, dans la propriété de cet établissement appelé l'Ermitage situé à Saint-Symphorien, de la Maison Maternelle ayant pour objet de recueillir les nouvelles accouchées de la maternité de l'Hospice général de Tours et du département d'Indre-et-Loire avec leurs nouveau-nés pour favoriser l'allaitement au sein pour un séjour indéterminé ». Cette institution commence à fonctionner le 9 mai 1921. Charles Bossebœuf fait lui aussi don de 20.000 francs pour l'aménagement de la Maison maternelle en 1924. Celle-ci, semble encore fonctionner dans les années 1970.

Marie Le Jouteux, par testament olographe en date du 27 septembre 1917, institue la ville de Tours légataire universelle de ses biens ; elle impose comme charge « de créer une fondation destinée à soigner les malades atteints de tuberculose et maladies

18. Se référer au règlement approuvé par la délibération du 24 octobre 1828, H dépôt 4 (L 21).

connexes »¹⁹. Une commission extra municipale estime que le meilleur emplacement se situe sur les jardins de l'hôpital pour y élever un bâtiment complètement isolé, cette solution permettait de faire bénéficier la fondation des services généraux installés à l'hôpital. Ce sanatorium fonctionnait encore en 1942. Il prend ensuite le nom de Grandes Brosses.

Au sein de l'hôpital, une nouvelle maternité est construite. Avant déjà, on remarque en 1921 qu'une autre maternité doit être envisagée car celle qui existe ne possède aucun service d'isolement et est insuffisante pour assurer 500 accouchements par an. Le 13 novembre 1929, le service des accouchées ouvre ses portes. En 1932, on réserve aux militaires certaines salles que l'on nomme la cour des militaires. En 1937, pour perpétuer le souvenir du célèbre médecin, l'Hospice général de Tours prend le nom d'Hospice général Bretonneau.

Durant la Seconde Guerre mondiale, les locaux de l'hôpital sont réquisitionnés par l'armée allemande : les services de chirurgie, ceux de psychiatrie et l'hôpital militaire en 1942, puis le sanatorium, la cuisine générale et le bâtiment Bourassin en 1944. Cet état de fait entraîne le transfert des services à la maison de santé Saint-Gatien. De même, les vieillards et incurables sont transférés à l'école Rabelais, puis dans les hospices cantonaux et au centre de La Haute-Barde. Le personnel hospitalier est réquisitionné par le service de santé militaire. Un cimetière de fortune est créé dans le jardin de l'hospice en 1940. Avec la Seconde Guerre mondiale apparaît la réglementation moderne : la loi du 21 décembre 1941 et le règlement d'administration publique du 7 avril 1943 sont promulgués par le régime de Vichy. Ces mesures ont pour objectif de renforcer l'ordre et l'autorité au sein de l'hôpital.

Pour faire face à l'afflux des enfants de l'assistance publique, de nouveaux établissements sont ouverts, en plus des foyers familiaux existants au sein de l'hôpital.

Le 16 décembre 1938, Jules Jeanson lègue par testament sa propriété de Beau-Site à Saint-Avertin et ses dépendances à l'Hospice général Bretonneau. Il insiste sur le fait que celles-ci seront utilisées pour « recevoir les enfants des familles nécessiteuses, en donnant la préférence aux enfants des filles-mères et aux enfants de l'assistance publique ». Il souhaite que cette institution reçoive les enfants de deux ans et plus. L'établissement, après avoir été réquisitionné par l'armée allemande en 1944, ouvre en 1947. Il est ensuite transformé en pouponnière le 14 octobre 1954, et accueille les enfants dès leur sortie de la Maison maternelle jusqu'à leurs deux ans. Cet établissement semble avoir fonctionné jusque dans les années 1980.

En outre, la loi du 27 juillet 1942 oblige les établissements hospitaliers à recevoir les mineurs délinquants qui leur sont confiés. Cette même année, il est envisagé l'installation du centre d'accueil de l'Enfance surveillée dans la propriété inutilisée de Saint-François. Jusque-là, les mineurs délinquants et vagabonds sont placés au foyer familial de l'hospice avec les pupilles de l'assistance publique. Le 16 juillet 1943, certains remarquent l'inconvénient de ce placement « qui a pour effet de faire cohabiter, dans le même service, des enfants tarés avec des pupilles de l'assistance qui se contaminent moralement au contact des premiers ». Ce centre est ouvert le 1^{er} octobre 1944. Des leçons d'éducation sont données tous les jours pendant deux heures par un instituteur retraité et les enfants sont initiés aux travaux de la terre. Cet établissement ferme le 12 février 1948, peut-être en raison du non renouvellement du bail de la propriété en faveur de l'assistance publique.

19. Se référer à la liasse cotée H dépôt 4 (N 10), extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 27 octobre 1924.

De plus, le 28 juin 1946, la commission administrative loue pour une durée de quinze ans la propriété de Bellevue à Saint-Avertin en vue d'y installer un foyer familial de jeunes garçons de l'assistance publique. Mais, du fait de l'occupation des lieux par trois locataires, l'ouverture du centre ne se fait que le 16 février 1952. Il est cependant fermé dès le 23 avril 1954 et réouvert le 14 octobre 1954 sous l'appellation du centre de l'Enfance de Bellevue. Celui-ci doit accueillir les enfants du premier âge (entre 15 mois et 6 ans). Il ferme en octobre 1970 après le non renouvellement du bail. Les enfants sont alors transférés à l'hôpital Saint-Benoît-la-Forêt. Le personnel est réaffecté soit à Clocheville soit à Saint-Benoît-la-Forêt.

L'hôpital, qui accueille déjà des vieillards au sein de ses locaux, a recours à des établissements annexes.

Ainsi, il semble que les bâtiments constituant la maison de retraite La Haute-Barde aient été donnés à bail à loyer en 1951 par la société civile immobilière dénommée l'Avenir du Prolétariat. La commission administrative décide de créer une annexe d'hospice par délibération lors de sa séance du 28 septembre 1951. Ce bail est renouvelé jusqu'au milieu des années 80. Pendant ce temps, l'Avenir du Prolétariat vend le domaine à la société Service Immobilier Tourangeau en 1990. Celle-ci consent un nouveau bail à la maison de retraite de Semblançay sur les locaux de La Haute-Barde : l'Hôpital de Tours n'est donc plus responsable de cette maison de retraite.

De plus, en vertu d'une convention intervenue le 27 juin 1967, le centre hospitalier occupe et utilise les bâtiments et installations de l'ex-hôpital américain de Chinon, l'hôpital Saint-Benoît. L'hôpital décide alors d'acquérir la totalité de l'ensemble immobilier. Pour cela, il faut reconnaître d'utilité publique l'achat de la parcelle. Ce qui est chose faite par un arrêté du 5 juillet 1973. La vente s'effectue le 6 février 1974. Par un arrêté du 1^{er} octobre 1992, l'hôpital Saint-Benoît est cédé à titre gratuit au profit de l'hôpital de Chinon ; cette dévolution est réalisée le 1^{er} janvier 1993.

En ce qui concerne la maison de retraite de l'Ermitage, celle-ci fait l'objet d'un avant-projet approuvé le 16 décembre 1960. La construction est entamée en 1965 ; et c'est en octobre 1968 qu'elle ouvre²⁰.

En 1954-1958 sous l'impulsion de Robert Debré et Guy Mollet, l'organisation des hôpitaux s'affirme. Les ordonnances de décembre 1958 constituent la première réforme hospitalière moderne. L'Hôpital général de Tours devient le Centre Hospitalier Universitaire.

En 1968, le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours achète 35 hectares de terrains pour construire le nouveau CHRU. Ce terrain correspond au domaine de La Branchoire, fief dépendant du seigneur de Montbazou au Moyen-Âge. Il y est d'abord construit l'école d'infirmières sur l'emplacement de la ferme. En 1980, l'expansion et la modernisation continue du CHRU s'affirment au travers de la construction de l'hôpital Trousseau, le centre psychothérapique de Tours-Sud, la clinique psychiatrique universitaire et l'institut de formation des professions de santé.

L'hôpital décide, lors de sa réunion en date du 6 octobre 1972, de la construction du futur service de gynécologie obstétrique au nord de la ville. La Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la ville de Tours dirigée par Jacques Duhamel accepte de vendre au CHRU de Tours un terrain pour la réalisation de cette opération. La clinique du Beffroi, ferme en 2003.

20. Certains de ces renseignements ont été obtenus sur le site Internet du CHRU de Tours : <http://www.chu-tours.fr>, à la rubrique historique.

L'ASILE GATIEN DE CLOCHEVILLE

Le 31 octobre 1853, Gatien, fils du comte de Clocheville, meurt à l'âge de 19 ans. Sur son lit de mort, il demande à sa mère de consacrer une partie de sa fortune à l'établissement d'un hospice pour enfants pauvres et malades. En 1856, la comtesse de Clocheville rachète l'hôtel de la Cour-des-Prés pour exaucer le vœu de son fils et y aménage un hospice destiné à accueillir les enfants pauvres de la commune. Cependant, l'hôtel reste jusqu'en 1880 le siège de la division militaire établie à Tours. Ce n'est qu'à la fin de cette même année que la comtesse entre en pleine possession de son bien et entreprend des travaux.

Le 9 juin 1881, l'hospice Gatien de Clocheville est inauguré et la fondatrice le remet en don à la ville de Tours²¹. Dans cette même période, la comtesse s'installe avec le jeune vicomte Gaston Pailhou, devenu son fils adoptif, dans l'Hôtel Grillet afin de mieux veiller sur les petits pensionnaires de l'asile.

En 1882, la comtesse achète l'immeuble où est installée une ancienne fabrique de soieries, nommée La Calandre, voisine de l'Hôtel de la Cour-des-Prés : « la commission administrative des hospices de Tours est autorisée à supprimer, à partir du 24 septembre 1884, l'établissement industriel de soierie installé dans l'immeuble dit de la Calandre à Tours à charge de se rendre propriétaire, avant cette époque d'un autre immeuble aussi central que possible et d'y organiser le service de la Calandre ».

En 1886, on adjoint au côté sud de l'ancien Hôtel de la Cour-des-Prés trois nouveaux corps de bâtiments, et le vicomte lègue à la municipalité une partie de son jardin pour percer l'actuelle rue de Courset. La comtesse décède la même année. En 1893, Gaston Pailhou meurt en léguant l'Hôtel Grillet à la condition expresse de l'annexer à l'Asile de Clocheville. Dans la première moitié du XX^e siècle, une chapelle y est édifiée.

C'est le 1^{er} janvier 1952 qu'en accord avec les héritiers de la famille, la ville confie au CHRU la gestion de l'hôpital Gatien de Clocheville qui devient dès lors le Centre de pédiatrie Gatien de Clocheville : la crèche Léon Boyer y est transférée la même année.

LA MAISON DE CONVALESCENCE TONNELLÉ

Pauline Tonnellé²², dans son testament datant du 13 mai 1862, lègue à la ville de Tours « trois fermes situées dans la Beauce [...] ainsi qu'un marché de terre acquis du duc de Luynes » à condition que la ville fonde et entretienne une maison de convalescence pour les malades de l'Hôpital de Tours sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire. Par délibération du conseil municipal de Tours en date du 7 novembre 1876, la ville crée cet établissement au lieudit « Les Grandes maisons ».

Cette maison est confiée au Centre hospitalier et universitaire Bretonneau de Tours par convention passée le 20 janvier 1960 et c'est à partir du 1^{er} janvier 1961 que celle-ci est gérée par l'hôpital. Cette convention est reconduite dans les années qui suivent.

Cependant, cette maison est fermée à partir du 15 mars 1976, suite au départ de la communauté de religieuses et à l'absence d'infirmières pour les remplacer.

21. *Patrimoine hospitalier d'Indre-et-Loire ... op. cit.*, p.12.

22. Son mari fait don par son testament du 1^{er} octobre 1864 de 50.000 francs à l'hospice pour la construction d'un établissement hydrothérapeutique.

LA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE UNIVERSITAIRE

Sur ce domaine est ensuite construite la Clinique psychiatrique universitaire. Lors de la séance du 5 décembre 1975, le conseil d'administration accepte la construction d'une seconde unité de psychiatrie de soins qui devait être implantée sur la propriété de Tonnellé à Saint-Cyr-sur-Loire. La population, hostile à ce projet, s'élève contre cette décision, estimant que cela est source d'une « insécurité des biens et des personnes devant la liberté de circulation des malades mentaux »²³. Cependant, la jouissance de ce bâtiment est consentie au CHRU par la ville de Tours en vertu d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, débutant le 1^{er} janvier 1977.

La clinique psychiatrique universitaire est un des deux pôles qui s'occupent de la psychiatrie au sein du CHRU, même si des services spécialisés subsistent au sein de l'hôpital Bretonneau. Le service possède une capacité d'accueil de 80 lits, sous la responsabilité du professeur Vincent Camus.

23. Article de *La Nouvelle République* du mercredi 18 avril 1979.